

Direction finances et commande publique

Libourne le

Affaire suivie par : Dominique Philippot  
05.24.24.21.75  
Service commun fiscalité La Cali-Ville de Libourne  
[dphilippot@lacali.fr](mailto:dphilippot@lacali.fr)

## DECISION DU MAIRE DE LIBOURNE

Objet : Tarifs location Liburnia au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Le Maire de la ville de Libourne,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-22, alinéa 2,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 18 avril 2014, donnant délégation générale à Monsieur le Maire,

Vu l'arrêté du maire en date du 22 avril 2014, donnant délégation de fonctions et de signature à Mesdames Laurence Rouede, Corinne Venayre et Monsieur Thierry Marty, adjoints (es) au Maire,

Considérant l'obligation de la présence d'un agent SSIAP (Service Sécurité Incendie Aide à la Personne) à chaque location du Liburnia

Vu la décision du 13 juin 2018 relative au catalogue des tarifs,

Sur proposition de Monsieur le directeur général des services,

### DECIDE

**Article 1** : les tarifs ci-après sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 en tous leurs termes et conditions.

**Article 2** : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 3** : cette décision est susceptible de faire l'objet :

- d'un recours administratif pris en la forme d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision
- d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de la publication et de notification de l'acte attaqué.

Fait et décidé en l'hôtel de ville de Libourne,

Le **20 NOV. 2018**



Pour le Maire,  
l'adjoint délégué  
finances, à l'évaluation  
des modes de gestion  
des services publics locaux

**Denis SIRDEY**

	Théâtre				Foyer = hall d'entrée + café du théâtre			
	1 journée sauf dimanche	1 dimanche	1 heure supp	1 journée sauf dimanche	1 journée sauf dimanche	1 dimanche	1 heure supp	1 journée sauf dimanche
<b>Tarifs de location applicables au 1er janvier 2019</b>								
<b>Professionnels du spectacle, tourneurs, diffuseurs, organisateur de réunion, congrés, séminaire</b>	2 846 €	3 271 €	149 €	1 866 €	732 €	835 €	38 €	373 €
<b>Associations et comités d'entreprises Libourne</b>	1 727 €	2 221 €	86 €	995 €	483 €	594 €	18 €	224 €
<b>Associations et comités d'entreprises hors Libourne</b>	2 599 €	3 271 €	138 €	1 692 €	671 €	751 €	34 €	335 €
<b>Sociétés et entreprises (AG, Congrès, réunions, séminaires) Libourne</b>	1 976 €	2 536 €	100 €	1 145 €	546 €	699 €	22 €	261 €
<b>Sociétés et entreprises (AG, Congrès, réunions, séminaires) Hors libourne</b>	2 846 €	3 271 €	149 €	1 866 €	732 €	804 €	38 €	373 €
<b>Paiement* à l'avance de la remise en état de la salle.</b>	2 000 €				2 000 €			
<b>Tarif horaire mise à disposition d'un personnel pour l'accueil</b>	45 €				45 €			

\* Un chèque de caution est exigé à la location de la salle.  
 En cas de non remise en état les chèques de caution seront encaissés et feront l'objet de l'émission d'un titre de recette.  
 Le titre de recette correspondant ne sera pas émis, et le chèque sera retourné si la salle a été remise en état après le service.  
 Une journée est égale à 8 heures, exceptionnellement la location peut se faire sur 4 heures, le tarif est alors divisé par 2.  
 Une heure supplémentaire est comptabilisée à compter de 15 minutes d'utilisation supplémentaire.  
 Une journée supplémentaire est comptabilisée à la suite d'une journée de location, si cette journée est un dimanche le tarif dimanche est appliqué.  
 Pour chaque location du théâtre et du hall (pour tous types de représentation), le tarif prend en compte le coût d'un agent SSIAP.